

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Sciences du langage, Psychologie, Cognition et Éducation

Université confédérale Léonard de Vinci
Université de Poitiers
Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 04/12/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Dan Savatovsky, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Dan SAVATOVSKY, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Experts :

M. Yves ABRIOUX, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

M. Sandro LANDI, Université Bordeaux Montaigne

M. Tanguy PHILIPPE, Université de Bretagne Occidentale - UBO

M. Jean-Luc RINAUDO, Université de Rouen Normandie

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Laurence TALAIRACH-VIELMAS

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en février 2017
et d'une visite de l'ED en mai 2017

Présentation de l'école doctorale

L'ED *Cognition, Comportements, Langages* (ED CCL, n°527) - qui est en passe de changer d'intitulé, sans changer de périmètre, pour devenir l'ED *Sciences du langage, Psychologie, Cognition et Éducation* (SLPCE) - relève de la Communauté d'universités et d'établissements Université confédérale Léonard-de-Vinci (ComUE UCLdV). Elle regroupe cinq unités de recherche (UR) adossées à deux des trois établissements de cette ComUE, *i.e.* les universités de Poitiers et de Limoges. Une de ces UR est une unité mixte de recherche (UMR 7295 CeRCA, *Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage*, ancrée à la fois à Poitiers et à l'Université de Tours) et les quatre autres sont des équipes d'accueil (EA 3648 CeReS, *Centre de Recherches Sémiotiques*, Limoges ; EA 4050 CAPS, *Clinique de l'Acte et Psycho-Sexualité*, Poitiers ; EA 3816 FORELL-A, *Formes et représentations en Littérature et Linguistique*, Poitiers ; EA 6316 TECHNE, *Technologies Numériques pour l'Éducation*, Poitiers). Comme son futur intitulé l'indique clairement, l'ED CCL a pour périmètre thématique et scientifique la linguistique, les sciences de l'information et de la communication, la psychologie et les sciences de l'éducation, et - bien que ces domaines ne figurent pas explicitement dans l'intitulé de l'ED - les sciences et techniques des activités physiques et sportives, et les littératures (française, comparée et étrangère). Il s'agit donc d'une ED de type pluridisciplinaire qui a coexisté depuis 2009 (date de création du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Limousin/Poitou-Charentes) jusqu'à la transformation de ce PRES en ComUE, c'est-à-dire tout récemment, avec sept autres ED, et notamment avec deux ED de Sciences humaines et sociales : *Lettres, Pensées, Arts et Histoire* (qui deviendra bientôt l'ED *Humanités*) et *Sociétés et organisations*.

Un collège doctoral réunit les ED de chacun des établissements confédérés. L'ED CCL compte une centaine de doctorants, encadrés par une quarantaine de directeurs de recherche. Elle est hébergée à Poitiers par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) et à Limoges par la Présidence de l'Université.

Synthèse de l'évaluation

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La composition du Conseil de l'ED CCL est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016, s'agissant notamment du respect de la parité hommes/femmes et de la représentation des doctorants. Piloté par deux directrices (l'une issue de Poitiers, l'autre de Limoges), ce Conseil compte 20 membres et se réunit trois fois l'an. Un Conseil restreint est constitué en jury pour participer au sein du collège des ED à la dernière phase de la campagne d'allocation des contrats doctoraux : l'audition des candidats. Le mode de désignation ou d'élection des membres du Conseil n'a pas été précisé. On note l'absence d'une structure plus légère (du type Bureau) dont les réunions pourraient être plus fréquentes et donc mieux adaptées à une gestion de l'école au plus près du terrain.

Compte tenu de la taille de l'ED CCL, les moyens en personnel exclusivement consacrés à son fonctionnement sont insuffisants, avec un secrétariat commun aux deux sites (un emploi et demi). Les locaux mis à la disposition de l'ED (bureau(x) de la direction, salle(s) de travail des doctorants), situées dans la Maison de la Recherche (Poitiers) et à l'UFR Lettres (Poitiers), sont partagés par toutes les ED. Sur le site de Poitiers, l'activité de cette école bénéficie du cadre de la MSHS et de la mise à disposition d'outils informatiques et de capture d'images et de sons.

A la différence de Poitiers, il n'y a pas de pages Web propres à l'ED sur le site Internet de Limoges : on est dirigé sur celui de Poitiers *via* le site du collège doctoral. Les inscriptions et la gestion des dossiers étant du ressort à Limoges des services centraux de l'université, les utilisateurs rencontrent parfois des difficultés d'accès aux formulaires à télécharger et

aux autres informations. Les pages Web accessibles sont au demeurant bien faites, dans l'ensemble. La diffusion par ce canal d'informations relatives à la vie de l'ED est complétée par des envois de courriers électroniques réguliers. Pour chacun des deux établissements, la journée de rentrée est indiquée comme un moment privilégié de partage de l'information : il est cependant regrettable que cette journée ne soit pas l'occasion de rassembler sur le même lieu tous les doctorants de l'ED et qu'à cette occasion comme à d'autres (cérémonie de remise de diplômes, etc.), Limoges et Poitiers fassent « ED à part ». Le volet « projet » du dossier fourni pour l'évaluation HCERES n'apporte guère d'éclairages sur l'amélioration de la politique de communication de la future ED SLPCE en matière de directions de thèse ou de structures d'accueil.

La procédure adoptée par l'ED CCL en matière de recrutement de ses doctorants est la suivante : chaque UR affiche ses thématiques prioritaires plusieurs semaines avant l'ouverture de la campagne d'inscriptions, mais l'ED ne pratique pas une politique de publication de sujets « fléchés ». La sélection s'opère sur dossier sans concertation collégiale sur les thématiques à retenir. La procédure suivie est précisément décrite, mais il y a peu d'indications sur le partage des rôles entre l'UR et la direction de thèse pressentie. Le dossier d'inscription comprend le projet de recherche, une lettre de soutien de la direction de thèse et de l'UR ; la mention « Bien » au master est requise. Le mémoire de master n'est pas exigé parmi les pièces du dossier - il pourrait l'être. En l'absence de mention « Bien », les directions de thèse et d'UR doivent indiquer les raisons particulières qui les poussent à demander une dérogation. Une attention spéciale est portée aux candidats non-financés afin de s'assurer du caractère réaliste de la réalisation matérielle de leur thèse et de leurs moyens de subsistance.

S'agissant du financement des thèses, la procédure de sélection des doctorants contractuels est commune à toutes les ED de chaque établissement, mais les modalités ne coïncident pas entièrement d'un établissement à l'autre. A Poitiers, le jury chargé d'allouer les contrats est constitué des directeurs des trois ED de SHS, des directions des UR relevant de ces ED et des directions des UFR de rattachement. Le pourcentage de thèses financées (autour de 20 %) est relativement élevé pour le secteur SHS. Il n'y a cependant pas de contrats liés à des projets de l'Agence nationale de la Recherche ou - s'agissant de l'UMR - de contrats CNRS. Une commission distincte examine les demandes de missions d'enseignement. Les (ou des) représentants des doctorants et/ou de récents docteurs ne sont pas admis à assister, en tant qu'observateurs, aux réunions consacrées à la présélection des dossiers par les UR et/ou aux sessions d'audition, ce qui ne permet pas de garantir la transparence et l'égalité de traitement des futurs doctorants.

Les UR rattachées à l'ED sont fortement impliquées dans le fonctionnement de l'école. Il s'agit d'unités reconnues, dans l'ensemble, et leur notoriété apporte une forte plus-value à l'ED, s'agissant notamment de son attractivité. Le sous-domaine SHS4_3 annoncé comme principal pour l'école n'apparaît cependant pas parmi les champs de recherche des UR de l'ED. Par ailleurs, les recherches sur l'éducation font bien partie du périmètre thématique de l'école, mais l'EA 6316 (TECHNE, *Technologies Numériques pour l'Education*) qui s'y consacre en partie ne comprend aucun directeur de thèse relevant de la 70^e section du CNU : aucune thèse n'est donc préparée à l'ED dans ce domaine. Les comités de suivi individuel (CSI), mis en place par l'ED dès avant la publication de l'arrêté du 25 mai 2016, sont organisés par les UR (périodicité, composition, etc.). Leur création a permis de tisser de liens plus étroits et de mieux définir le périmètre de l'ED et des unités. Les UR sont aussi sollicitées pour les enquêtes relatives au suivi des docteurs, mais avec des résultats peu probants.

Pour ce qui est d'une politique de site, les partages de juridiction entre les deux collèges doctoraux dont relève l'ED (un par établissement) et le Conseil de l'ED (instance inter-établissements, en principe) ne sont pas clairement indiqués dans le dossier fourni. On ne peut parler de « politique de site », de manière générale. Les rapports avec les (désormais la) Région(s) paraissent fructueux, du moins jusqu'à présent. La contribution relativement importante des Régions Poitou-Charentes et Limousin - fusionnées depuis - en matière de contrats doctoraux a permis jusqu'ici aux établissements d'ancrage de l'ED CCL d'allouer des contrats en plus grand nombre que ce qu'on constate en SHS dans d'autres établissements. Les rapports avec les industries, l'insertion dans le tissu économique ne sont pas précisés, mais on peut noter le faible nombre de thèses financées par une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). A l'occasion de la visite *in situ* du comité d'experts, les co-directrices de l'ED ont exprimé leur crainte, s'agissant des contrats doctoraux, que la situation ne se dégrade dans le cadre de la Région Nouvelle Aquitaine dont relèvent désormais les deux établissements.

Une Charte des thèses commune aux différents établissements figure en annexe du dossier fourni. Elle est conforme aux indications de l'arrêté du 7 août 2006. A la date de rédaction du dossier, la ComUE n'avait pas encore été en mesure, a-t-on indiqué aux experts, d'adapter cette charte pour tenir compte des dispositions du nouvel arrêté relatif au doctorat (celui du 25 mai 2016 qui précise les modalités concernant la « Charte du Doctorat »). Au demeurant, cette charte définit de manière satisfaisante les droits et les devoirs du doctorant et des instances de direction ou d'encadrement.

En matière d'ouverture nationale et internationale de l'ED, les indicateurs fournis ne permettent pas toujours de distinguer les données propres à l'ED CCL parmi celles des autres ED du site, mais ils signalent une attractivité assez forte : à Limoges, 25 % des doctorants ont obtenu leur master *in situ*, 25 % dans une autre université française et 50 % dans une université étrangère ; à Poitiers, la répartition est la suivante : les diplômés de l'université représentent 50 % de l'ensemble, ceux qui ont suivi leur master dans une autre université nationale 15 % et ceux qui l'ont suivi à l'étranger 30 %. Il manque toutefois des précisions sur l'évolution de ces recrutements. L'école est donc très ouverte à des candidats extérieurs, à l'échelle nationale et internationale. Les doctorants étrangers sont guidés pour toutes leurs démarches administratives. L'ouverture internationale est renforcée principalement grâce *i)* à un nombre significatif de thèses dirigées en cotutelle internationale (5 % des thèses et 10 % à Limoges), *ii)* à des aides à la mobilité entrante et sortante, attribuées selon des modalités différentes d'un site à l'autre. Mais s'il y a peu d'indications sur les conditions d'obtention de ces aides, les financements (souvent des cofinancements avec l'UR d'accueil) sont définis par des barèmes et ils sont plafonnés : 350 € en Europe, 700 € hors Europe, avec un plafond de 1050 euros sur la durée totale de la thèse.

Pour ce qui est du fonctionnement de l'ED, de manière générale, l'apport des collèges doctoraux, notamment celui de Limoges est significatif, s'agissant en particulier de la mise en commun de moyens matériels et humains et de la politique (et des canaux) de communication. Cependant, la contribution des différents collèges doctoraux à la mise en œuvre d'une politique à l'échelle du site est difficile à évaluer : aucune indication n'est donnée dans le projet sur l'éventualité de la création d'une structure rassemblant ces collèges à l'échelle de l'université confédérale.

- Encadrement et formation des doctorants

Il convient de noter la richesse et la diversité du potentiel d'encadrement. Le nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) est demeuré stable dans l'ensemble, passant au cours de l'actuel exercice contractuel de 26 à 29 à Poitiers, et de 12 à 9 à Limoges.

L'ED CCL limite à cinq le nombre de thèses par HDR. Le taux d'encadrement moyen (2,5) est raisonnable, mais ce ratio a augmenté depuis le début de l'actuel contrat, avec une progression de près de 50% en trois ans. On constate par ailleurs d'assez fortes disparités d'une UR à l'autre : une d'entre elles, le CeReS (Limoges), accueille à elle seule 62 doctorants et compte dans ses effectifs une direction de thèse qui encadre treize doctorants. D'après le dossier fourni par l'ED, ce sous-encadrement serait propre aux disciplines « rares » représentées au sein de cette UR et au fait que les thèses ont une durée plus longue dans les domaines concernés. Peu d'indications ont été données s'agissant de la gestion des co-encadrements ; certes, il est fait état d'une politique d'encouragement des codirections destinée à promouvoir l'évolution de la carrière des maîtres de conférences. Cette mesure est utile, mais elle appelle deux réserves : *i)* l'application mécanique d'une répartition 50 %-50 % pour ces codirections ne confirme pas la revendication par l'ED d'une vérification claire d'un pourcentage fondé sur des critères de compétence et de spécificité ; *ii)* huit codirections ont été confiées à un enseignant-chercheur qui, selon les critères utilisés, semblerait être un maître de conférences non HDR. Il n'y a pas de dispositif particulier pour la gestion des doctorants salariés.

L'ED CCL offre des formations de « spécialisation », des formations « thématiques » et des formations « transversales » (professionnalisantes). La distinction entre ces formations aurait mérité d'être clarifiée, en particulier parce que le partage des rôles entre l'ED et les UR n'est pas clair, s'agissant des formations de spécialisation (dans quel cadre le programme est-il fixé ?), et que certaines formations classées dans le dossier parmi les formations de spécialisation ou les formations thématiques relèvent à l'évidence de la formation transversale. Par ailleurs, il n'existe pas de formation à l'éthique de la recherche, comme le recommande le nouvel arrêté de mai 2016. L'ED organise aussi, alternativement à Poitiers et à Limoges, deux journées thématiques chaque année - journées communes aux deux établissements (l'une des rares occasions pour les doctorants des deux établissements de se rencontrer) - journées à la programmation desquelles les doctorants prennent une part active, qu'il s'agisse du choix des thèmes, de la sélection des communications ou de l'organisation des journées. De manière générale, l'offre de formation est riche et diversifiée, mais il n'est pas précisé dans quelle mesure il y a renouvellement régulier du programme de formation.

L'ED CCL met en œuvre une politique bien structurée pour inciter ses doctorants à bénéficier des formations proposées. Ils doivent suivre 90 heures de formation ; 60 heures quand ils sont salariés. Une enquête annuelle de satisfaction vise à évaluer ces formations auprès d'eux. En revanche, il n'est pas prévu de dispositif d'autoévaluation des connaissances acquises. Il n'est pas fait non plus mention dans le dossier fourni d'actions de formation organisées à l'initiative des doctorants. Mises à part les journées thématiques, l'ED participe à l'opération *Ma thèse en 180 secondes* et à la cérémonie

de remise des diplômes organisée séparément à Limoges et à Poitiers en vue de contribuer à la formation d'un « esprit de cohorte ».

Depuis 2015, l'ED CCL a mis en place des comités de suivi de thèse. L'avis de ces comités est requis pour l'inscription en 3^e année. La direction de l'école organise régulièrement des entretiens avec les doctorants qui rencontrent des difficultés, en présence du directeur de thèse et du directeur de l'UR d'accueil. Une procédure de médiation en cas de conflit est prévue dans la Charte des thèses.

L'ED fait soutenir une dizaine de thèses chaque année, ce qui est assez peu étant donné les effectifs ; la durée moyenne des thèses, en baisse constante entre 2012 et 2015, varie à raison du statut du doctorant ; hors contrat doctoral, elle est de 50 mois à Poitiers et de 55 mois à Limoges. Un effort important de réduction de la durée des thèses a été consenti à Limoges - là où elle était la plus longue. Le taux d'abandons semble avoir connu, lui aussi, une baisse significative au début du contrat (13 en 2012-2013, 8 et 7 les deux années suivantes) mais demeure encore trop élevé au regard du nombre de thèses soutenues annuellement. La préparation et l'organisation des soutenances sont pertinentes, avec dans l'ensemble une stabilité du nombre de soutenances. L'absence de données chiffrées pour 2015-2016 ne permet cependant pas de confirmer ces tendances.

Pour ce qui est du rôle des collègues d'ED, il convient de noter que la formation des doctorants est mise en oeuvre séparément, pour l'essentiel, dans chacun des deux établissements, en partenariat avec leurs collègues respectifs. Comme pour d'autres aspects, les collègues doctoraux constitués par établissement ont un rôle partiellement déstructurant vis-à-vis de l'ED en matière d'encadrement et de formation : les contraintes du « mille-feuille » administratif, lié au caractère simplement « confédéral » d'une communauté d'universités qui n'ont pas choisi de tendre vers la fusion, prennent trop souvent le pas sur les exigences de la formation doctorale – exigences qui auraient dû conduire à la constitution d'une école doctorale véritablement une et indivisible.

- Suivi et Insertion des docteurs

L'ED CCL maintient pendant cinq ans les adresses électroniques de ses anciens doctorants. A Poitiers, des enquêtes sur le devenir des docteurs, trois ans après leur soutenance, sont menées parallèlement, tous les trois ans en principe, par l'université (service des statistiques), les UR de rattachement, les collègues doctoraux et les ED, sans que les protocoles d'enquête paraissent homogénéisés et les résultats recoupsés. Le taux de réponses aux enquêtes est assez faible (50%) : le contact n'est pas vraiment gardé. Il n'existe aucune indication détaillée pour Limoges.

L'exposé des résultats d'insertion (taux de réponses aux enquêtes, insertion des docteurs par catégories professionnelles, évolution des données) est trop peu précis dans l'ensemble. Il n'existe aucune indication, là aussi, pour Limoges contre 50% de réponses pour Poitiers ; or les 50% des docteurs qui ont répondu seraient en contrat post-doctoral ou employés par le privé et 50% enseignants-chercheurs, mais sans aucune autre précision. Une liste nominative des récents docteurs aurait été bienvenue, en annexe, avec l'indication détaillée des métiers exercés. Les données étant très lacunaires, on voit mal quelle « exploitation » il pourrait en être faite. Aucune indication non plus n'est donnée sur la diffusion des résultats d'enquête par l'ED ou via un réseau d'anciens doctorants.

Il n'a pas été fourni plus de données concernant l'insertion ou les actions mises en oeuvre par l'ED (ou par une autre structure) pour favoriser l'insertion de ses futurs diplômés. 30 heures de formation sont dispensées par chacun des deux collègues doctoraux : il serait utile de disposer d'informations sur une politique d'insertion visant des acteurs locaux, voire nationaux.

En matière de valorisation du doctorat, l'ED CCL participe à deux cérémonies de remise des diplômes, une à Limoges, l'autre à Poitiers. Il n'y a pas d'autre indication pertinente relativement à la valorisation du doctorat. En revanche, concernant le suivi des doctorants, il existe un accompagnement numérique des opérations de recherche, avec une mise en ligne des thèses dans HAL (Hyper articles en ligne).

Pas plus que l'ED, le collège doctoral - qui contribue aux formations professionnalisantes - ne s'est donné les moyens de mener des enquêtes d'insertion régulières auprès des docteurs ni avoir pris la mesure de l'importance de disposer de résultats d'enquête fiables et mis à jour (les plus récents remontent à 2012) pour faire évoluer le fonctionnement global des ED.

Autoévaluation et projet :

Le volet bilan/autoévaluation du dossier fourni est clairement construit et aisément consultable, même s'il consiste surtout en données factuelles ou bien en appréciations presque exclusivement positives : le dossier ne distingue pas assez clairement les points faibles (faiblement évoqués) et les points forts de l'ED. Les indicateurs sont à l'évidence lacunaires, faute - à l'échelle des établissements et/ou du site - d'une culture de l'évaluation ou de l'autoévaluation.

La prise en compte par l'ED d'une autoévaluation dans la préparation de son projet n'est pas explicitée. Au demeurant, son changement d'intitulé mis à part, l'ED a pour projet sa reconduction ne variantur. L'autoévaluation n'a pas été conçue en vue de la préparation du projet de l'ED : le projet est formulé dans des termes très généraux, les faiblesses de l'autoévaluation interdisant manifestement l'élaboration de propositions plus concrètes dans la plupart des domaines.

Le dossier de la future école doctorale SLPCE a été rédigé sous trois régimes institutionnels successifs : le bilan correspond à la période où l'ED relevait du PRES Limousin/Poitou-Charentes, avec trois universités partenaires ; le projet a d'abord été conçu dans la perspective d'une ComUE large, incluant les Universités d'Orléans et de Tours - lesquelles ont décidé de « faire ComUE à part » in fine ; puis - suite à la reconfiguration tout récente des Régions françaises - l'Université de la Rochelle a quitté à son tour la ComUE UCLdV. Comme pour d'autres ED de la ComUE UCLdV, cette instabilité institutionnelle explique en grande partie les difficultés que l'ED SLPCE a rencontrées pour s'identifier comme une école doctorale unique et non pas comme la juxtaposition de deux écoles rattachées à deux établissements distincts. Elle explique aussi en grande partie la difficulté pour prendre appui sur l'autoévaluation afin de concevoir un projet cohérent en vue du prochain contrat.

Appréciation globale :

La taille de l'ED *Cognition, Comportements, Langages* et son périmètre thématique permettent une bonne application de la politique doctorale. Cependant, l'appartenance des doctorants et des directions de thèse à chacun des établissements confédérés prévaut très (trop ?) souvent sur l'appartenance à cette école doctorale inter-établissements. En conséquence, « l'identité » de l'ED n'est pas très clairement affirmée en raison de son éclatement entre Limoges et Poitiers, qu'il s'agisse du symbolique (la cérémonie de remise des diplômes, par exemple), du réel (les modalités de recrutement des doctorants contractuels ou bien le rôle du (des) collègue(s) doctoral(aux)) ou de l'imaginaire (la projection dans un avenir commun différent de la configuration actuelle). Au demeurant, les doctorants sont correctement suivis (l'ED n'a pas attendu la parution de l'arrêté du 25 mai 2016 pour mettre en place les comités de suivi individuel de thèse) et la formation doctorale est assez riche et diversifiée. L'absence de pages web spécifiquement consacrées à l'ED sur le site Internet de l'Université confédérale est regrettable. Le dispositif du suivi de la poursuite de carrière des docteurs est tout spécialement lacunaire. Une attention particulière portée aux initiatives des doctorants, sur le plan méthodologique, scientifique ou statutaire permettrait probablement une meilleure insertion professionnelle des docteurs ainsi qu'un meilleur contrôle de la durée des thèses et des conditions de vie des doctorants.

Points forts :

- L'adossement scientifique de l'ED est cohérent.
- Le suivi des doctorants est satisfaisant, sous réserve d'une harmonisation par l'ED des pratiques d'encadrement propres à certaines unités - celles où des directeurs de recherche ont des charges d'encadrement excessives.
- Une forte ouverture à l'international (en matière de mobilité et d'encadrement des thèses en cotutelle notamment) et au national - avec une indéniable richesse des apports exogènes de manière générale (apports nationaux et internationaux confondus), signe d'une bonne attractivité de l'ED et de ses unités de recherche.
- La gouvernance est collégiale, avec notamment une bonne écoute de la direction bicéphale. Le collège doctoral joue son rôle - davantage à Poitiers peut-être qu'à Limoges.
- Le rôle et l'intérêt scientifiques des journées thématiques qui sont un élément fédérateur entre les établissements.

Points faibles :

- On mesure mal la part qui revient aux unités de recherche et celle qui revient à l'ED dans l'organisation de la formation doctorale. Cette formation souffre, de manière générale, d'un certain manque de lisibilité et d'un déséquilibre quant aux apports respectifs des deux établissements.
- Le taux d'abandon et (en corrélation) le nombre de thèses encadrées par certaines directions, sont encore trop élevés.
- La dotation financière globale de l'ED est floue.
- Le suivi de carrière des docteurs est insuffisant : il existe de grandes lacunes, s'agissant de la fréquence des enquêtes, du nombre de diplômés qui y répondent, de la faible exploitation des résultats.
- La communication est diffusée sur deux sites Web, un par établissement, dont l'un est assez malaisément accessible.
- Il existe des disparités de fonctionnement d'un établissement à l'autre, qu'il s'agisse de la cérémonie des docteurs ou de l'organisation de la journée de rentrée ou encore - plus préoccupant - des modalités de sélection des doctorants contractuels.
- Le projet est presque identique au bilan et ne prend guère en compte les lacunes identifiées ou les difficultés rencontrées par l'ED à l'issue de l'autoévaluation. Il n'a pas été fait appel à un regard extérieur dans le processus même de l'autoévaluation (du type : lecture croisée par d'autres directeurs d'ED).

Recommandations pour l'établissement et pour l'ED

Recommandations destinées à l'établissement.

Il serait utile :

- de préciser si les moyens humains et matériels mentionnés dans le bilan de l'ED *Cognition, Comportement, Langage* demeureront alloués à l'ED *Sciences du langage, Psychologie, Cognition, Education* ;
- de préciser les évolutions prévues et de faire apparaître clairement la dotation financière de l'ED ;
- de clarifier, s'agissant de la formation doctorale, la tripartition en vigueur à l'échelle de la ComUE entre formation de spécialisation, formation thématique et formation transversale : plusieurs actions paraissent pouvoir relever *mutatis mutandis* de l'une ou l'autre de ces catégories ;
- de fournir à l'ED les moyens humains et matériels de créer un site Web unique (actuellement celui de Limoges est hébergé par celui de Poitiers) ;
- La ComUE devrait mieux tenir compte des acquis : les collaborations entre les deux établissements d'ancrage de l'ED sont antérieures à sa création ; elles remontent au PRES. Il est - ou serait - dommage que des contraintes purement institutionnelles, liées à la constitution de l'université confédérale, compliquent ou annulent l'exploitation de ces acquis.

Recommandations destinées à l'école doctorale.

Il conviendrait :

- d'harmoniser les procédures de recrutement des doctorants et d'allocation des financements (contrats doctoraux, aides à la mobilité, etc.), d'un établissement de rattachement à l'autre ;
- de créer un site Web unique, plus complet, pareillement accessible aux doctorants des deux établissements ;
- de manière générale, de tendre vers une intégration plus poussée des deux « parties » de l'ED ;
- de faire respecter plus strictement le nombre maximum de thèses encadrés par un seul directeur de recherche.

Les pistes d'évolution postdoctorales et l'internationalisation, indiquées dans le dossier, devraient être plus clairement formalisées et constituer un axe de développement de la politique de l'ED.

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LÉONARD DE VINCI



Université
de Limoges



Université
de Poitiers



Réponse institutionnelle des établissements à l'évaluation HCERES des écoles doctorales de l'UCLdV

Les Présidents et Directeurs de l'Université Confédérale Léonard de Vinci et ses établissements membres remercient le HCERES ainsi que les membres des comités de visite pour l'évaluation qu'ils ont faite de nos écoles doctorales. Nous sommes heureux qu'ils aient pu voir les nombreux points forts de nos écoles et qu'ils aient pu mettre en avant des manquements qui sont autant d'opportunités pour la construction de notre projet doctoral commun.

Nos écoles doctorales, mises en place dans le cadre du PRES Limousin Poitou Charentes, ont porté leurs fruits : nous avons construit de véritables écoles partagées, thématiquement cohérentes avec quelques actions en commun. Elles étaient toutefois limitées, compte tenu d'un PRES qui n'était pas en mesure de porter une politique commune forte. La distance entre Poitiers et Limoges ne permet pas de nous considérer comme un site unique au sens du HCERES. De plus les politiques d'aide aux universités et écoles des deux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes étaient notablement différents. Cette situation a limité les possibilités de convergence.

Nous souhaitons désormais, à travers la ComUE, travailler ensemble à une véritable politique fédératrice. Nos écoles doctorales ne sont plus *partagées*, elles sont *communes*. Les directeurs des écoles doctorales ne sont pas nommés par leur établissement de rattachement principal, mais d'un commun accord par le Conseil des Membres de l'UCLdV. La ComUE a été dotée d'un budget propre en matière de formation doctorale et elle porte des formations communes, notamment la préparation à la pédagogie et les formations thématiques. De plus, l'UCLdV engage également des ressources humaines dans le cadre de sa politique doctorale : un ingénieur de recherche coordinateur, un ingénieur d'étude développeur informatique, bientôt un(e) assistant(e) ingénieur(e) pour le suivi des formations en central et 8 secrétaires d'école doctorale qui seront en poste dans les établissements.

Les comités d'évaluation ont souvent noté le manque de cohérence entre les établissements, au sein même des écoles doctorales. Ce message a été entendu et ces questions alimenteront les principaux axes de discussion et de travail des mois à venir. Nous avons prévu, en premier lieu, d'organiser une

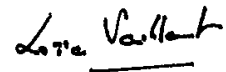
consultation étendue afin de déterminer les priorités pour mettre en œuvre cet objectif de convergence et dans quel calendrier. Cette dynamique sera portée par le conseil des membres de la ComUE et sera alimentée par les réflexions au sein du Conseil pour la Formation Doctorale qui est notre collègue de site. Le cadrage, qui aura identifié des points de progrès souhaitables, permettra au CFD de travailler à la mise en œuvre progressive des propositions retenues.

Le CFD nous paraît être l'instance la plus adaptée pour identifier les points de convergence possibles. Celui-ci nous a déjà permis, depuis la visite des comités d'évaluation, de rédiger une nouvelle charte doctorale commune, de préparer nos formations à l'éthique et l'intégrité et de concevoir un modèle commun de convention de formation. Nous avons également avancé sur la mise à disposition de sites internet communs pour nos écoles doctorales.

Nous prenons également note d'autres commentaires, par exemple sur le manque de suivi de l'insertion de nos docteurs, l'implication des doctorants dans nos discussions et instances. Ces éléments sont déjà intégrés dans nos réflexions sur la construction de notre politique doctorale commune. Celle-ci débouchera, avant la fin du contrat, à des écoles doctorales ayant une politique propre et autonome, cadrée par la volonté commune de fournir à nos doctorants l'opportunité et une réelle possibilité de succès dans leur formation par la recherche.

L'Université Confédérale Léonard de Vinci a les ressources et l'opportunité de mettre en place une politique doctorale commune et forte. Les Présidents et Directeurs prennent acte des rapports d'évaluation et tiendront compte des recommandations pour conduire des actions concertées à travers le CFD, afin de donner la possibilité aux écoles doctorales de l'UCLdV d'être des structures dotées d'une politique propre et harmonieuse entre les sites.

Pr Loïc Vaillant, Président de l'UCLdV

A handwritten signature in black ink, reading "Loïc Vaillant". The signature is written in a cursive style and is positioned below the typed name. A horizontal line is drawn under the signature.



Poitiers, le 21 septembre 2017

Objet: Rapport d'évaluation du HCERES - DEF-PED180015386 - Sciences du Langage, Psychologie, Cognition, Education (ED SLPCE)- 0861420B

Madame, Monsieur,

J'ai bien pris connaissance du rapport rédigé par le Comité d'Evaluation du HCERES suite à sa visite du 30 mai 2017. Je tiens tout d'abord à remercier les membres du comité pour le temps consacré à la lecture de notre document bilan/projet ainsi qu'à leur venue sur Poitiers et à la rédaction du rapport utile pour nous faire progresser dans l'encadrement et la formation de nos doctorants.

Je prends volontiers acte des recommandations formulées dans le rapport qui nous a été remis. Mes collaborateurs et moi-même veillerons notamment à ce que tout soit mis en œuvre pour harmoniser les procédures relatives à l'encadrement et à la formation des doctorants sur les sites de Poitiers et Limoges, même s'il convient de noter que les fonctionnements spécifiques des deux établissements risquent de ne pas nous faciliter la tâche. Malgré tout, dans le but de garantir la qualité de la formation de nos futurs docteurs, un travail a été engagé depuis plusieurs mois déjà, en concertation étroite avec les laboratoires partenaires de l'ED, pour faire respecter plus strictement les règles de fonctionnement de notre ED tout en respectant les spécificités des laboratoires. Tout comme le soulignent les membres du comité, je suis consciente que le suivi de ces recommandations permettra à notre ED de tendre vers une intégration plus poussée de chacun des sites. Enfin, des efforts importants seront faits pour améliorer le dispositif de suivi de la poursuite de carrière des docteurs, l'exploitation des données recueillies pouvant être un outil de poids lors de l'autoévaluation de l'ED.

Sans être exhaustive, j'ai toutefois relevé dans ce rapport certains éléments sur lesquels j'aimerais revenir pour y apporter des réponses ou des éclaircissements.

Comme l'a justement souligné le comité, les moyens en personnel consacrés au fonctionnement de notre ED sont insuffisants. Cependant, contrairement à ce qui est écrit page 4 du rapport, deux emplois et demi (et non pas 1.5) participent au fonctionnement de notre ED mais aussi des deux autres ED du secteur SHES (un emploi et demi sur Poitiers et un emploi sur Limoges). Cette information figure pages 5 et 6 du document Bilan/Projet.

En ce qui concerne le type de financement de thèse, il est inexact de dire que nos doctorants ne reçoivent pas de financements autres que les contrats doctoraux institutionnels. Dans le document écrit que nous avons remis, il est mentionné page 9 que "tous sites confondus, 20 doctorants ont

financé la préparation de leur thèse au moyen de bourses spécifiques (CIFRE, ANR, etc.)". S'agissant de l'UMR 7295, il est mentionné à juste titre dans le rapport du comité qu'aucun contrat CNRS ne finance les thèses. Cependant, le rattachement principal de cette UMR à l'INSB explique cette absence de financement, l'INSB n'attribuant plus de financements doctoraux purement CNRS.

L'école doctorale encourage effectivement les co-directions permettant de promouvoir l'évolution de la carrière des Maitres de Conférences. Il est cependant inexact de suggérer une application mécanique d'une répartition 50%-50% pour ces co-directions (page 6 du rapport). Dans nos calculs, une co-direction égale ou inférieure à 50% représente 0.5 thèse à charge pour l'enseignant-chercheur, alors qu'une co-direction supérieure à 50% représente 1 thèse à charge. Il est possible que le manque d'indications à ce propos dans le document bilan/projet ait pu induire une confusion auprès des membres du comité d'expertise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures

Lucette Toussaint,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'T' followed by a horizontal line.

Directrice de l'ED CCL